



Prouver que je veux prendre un congé parental

Par **nathalie**, le **09/06/2008** à **16:29**

Bonjour,

Je suis divorcé depuis le mois de janvier, mais mon mari avait quitté la maison depuis fin mai 2007.

J'ai refais ma vie, et je suis enceinte de 4 mois 1/2.

Mon ex-mari me fait de grave soucis. Il dit que j'ai abandonné mon fils, me met au tribunal, et espère ainsi récupérer la garde des enfants.

En prévision de ce jugement en juillet, je dois prouver que je souhaitais prendre un congé d'éducation parentale de 3 ans, comme je l'ai précédemment fait pour mon fils.

Etant donné, que fait cette déclaration auprès du travail après la naissance du bébé, comment puis-je faire pour prouver ça?

Cordialement.